DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20230928-2023_091_CC_20-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE

Nombre de membres en exercice : 64 à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

Nombre de présents : 36 Emmanuel SERAPHIN, Président.
Nombre de représentés : 9

Nombre d'absents : 19 <u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_091_CC_20 Convention de partenariat entre le TCO et le GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Étang St Paul_Protocole d'observation des oiseaux d'eau indigènes nicheurs sur la ravine Hermitage (Saint-Paul).

Nombre de votants: 45

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 19 septembre 2023

 date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ETAIENT ABSENT(E)S:

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Jean-Bernard MONIER

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230928-2023_091_CC_20-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

<u>AFFAIRE N°2023_091_CC_20</u>: CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE TCO ET LE GIP RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG ST PAUL_PROTOCOLE D'OBSERVATION DES OISEAUX D'EAU INDIGÈNES NICHEURS SUR LA RAVINE HERMITAGE (SAINT-PAUL).

Le Président de séance expose :

1/ CONTEXTE

Le TCO intervient régulièrement pour lutter contre la formation d'embâcles et le développement des espèces aquatiques exotiques envahissantes (laitues et jacinthes d'eau) sur le plan d'eau de la Ravine Hermitage, et souhaite approfondir la connaissance de la faune aquatique fréquentant ce milieu pour mieux comprendre leur cycle de reproduction et ainsi définir des méthodes et périodes de travaux moins impactantes pour la biodiversité. Le périmètre du projet s'étend entre le rejet de la STEU de l'Hermitage et l'exutoire dans le milieu marin au niveau de la ravine Hermitage, en comprenant toute la partie en eau sur le secteur actuellement colonisée par les oiseaux d'eau.

Aux stations actuellement suivies par le GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul (RNNESP) sur son périmètre, le projet prévoit d'ajouter des stations sur le secteur de la ravine Hermitage où le TCO intervient fréquemment dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence GEMAPI.

Ce projet est lauréat de l'appel à micro-projets « Terres mers ultramarines » (Te Me Um) lancé par l'Office Français de la Biodiversité et à ce titre, bénéficie d'une subvention de l'OFB d'environ 50%.

2/ OBJET DE LA CONVENTION

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le GIP RNNESP et le TCO dans le cadre du « Déploiement et adaptation du protocole d'observation des oiseaux d'eau indigènes nicheurs, le Héron strié (*Butorides striata*) et la Poule d'eau (*Gallinula chloropus pyrrhorrhoa*) sur la ravine Hermitage (Saint-Paul) ».

Dans le cadre de ce partenariat, le résultat attendu par le TCO vis-à-vis du GIP RNNESP est la rédaction d'un bilan technique du micro-projet qui permettra à termes au TCO :

- d'ajuster au mieux les périodes de travaux sur site aux cycles de vie des espèces concernées ;
- de favoriser le dépôt d'un dossier de dérogation espèces protégées afin de consolider le cadre d'intervention du TCO sur le site ;
- de redéfinir les modalités d'intervention à terme en privilégiant des méthodes douces avec des interventions plus régulières, en adéquation avec les périodes identifiées comme les moins sensibles pour les deux espèces.

3/ ENGAGEMENTS RESPECTIFS

Les engagements du GIP RNNESP portent sur les prestations suivantes :

- l'identification des zones d'étude prioritaires en partenariat avec le TCO ;
- la réalisation du calendrier de pose des enregistreurs vidéos du GIP RNNESP ;
- la mise en place du matériel, après accord des services de l'État (poses des enregistreurs vidéos), collectes de données et bancarisation (dans l'éventualité où les enregistreurs du GIP RNNESP seraient dégradés ou volés, le TCO se dégage de toute responsabilité) ;
- le traitement des données, l'analyse des résultats et rapport d'analyse des enregistrements vidéos (notamment en comparant les données que le GIP RNNESP a à sa disposition sur le territoire de la RNNESP et les données acquises sur le site de l'Hermitage).

Publié le

bliá la

 S^2LO

Les engagements du TCO portent sur les prestations suivantes :

• Demande d'autorisation aux services de l'État (Domaine Privé de D. 974-249740101-20230928-2023

 Rédaction du bilan du micro-projet et de ses résultats principaux, demande de dérogation espèces protégées auprès des services de l'État et rédaction du mémoire technique permettant de refondre le protocole d'intervention sur le site.

Dans l'ensemble des documents produits (Cartes, Compte-rendu, Rapports...), il devra apparaître les logos de chacune des parties et également celui de l'OFB ainsi que la mention : « Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité ».

4/ MODALITÉS DE COLLABORATION

Le GIP RNNESP et le TCO définiront ensemble :

- les sites où seront posés les enregistreurs vidéos, définis en fonction des habitats favorables à la nidification de ces deux espèces ;
- le calendrier de pose, en fonction de la période de nidification pressentie par la littérature et pré-identifiée sur le site de l'Étang Saint-Paul.

Le GIP RNNESP mettra à disposition ses enregistreurs vidéos et sera en charge de leur installation sur site, de la récupération de ses enregistreurs et de l'analyse des résultats (avec production d'un rapport de suivi). Le TCO rédigera le bilan de cette étude en intégrant les résultats obtenus par le GIP RNNESP.

5/ DURÉE DE LA CONVENTION

La convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et reste en vigueur pour **une durée de 7 mois** à moins qu'elle ne soit résiliée conformément aux dispositions prévues dans la présente convention.

Les résultats et le bilan du projet sont attendus pour le mois de Mars 2024. Le planning est précisé cidessous :

2023	2024		
Septembre / Octobre	Novembre / Décembre / Janvier	Février	Mars
Signature de la convention 1ère visite sur site TCO-RNNESP	Pose des enregistreurs	Analyse des données	Rédaction du bilan du projet

6/ FINANCEMENT

Le financement prévu dans le cadre de ce projet est décomposé de la manière suivante :

	OFB	TCO	Total
Taux de subvention	50%	50%	100%
Montants	8 000 euros HT	8 110 euros HT	16 110 euros HT
Reste à charge TCO	50% environ du financement total soit 8 110 euros HT		

Dans le cadre de la convention de partenariat, il est prévu que le TCO verse au GIP RNNESP à hauteur de 10 000 euros HT dans le cadre de la réalisation des prestations mentionnées à l'article 3.1. Le reste des prestations mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projet relève du TCO.

Parmi ces 10 000 euros HT, 80% sont pris en charge par l'attribution de la subvention de l'OFB (soit 8 000 euros) et les 2 000 euros restants seront pris en charge en auto-financement par le TCO.

A recu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 07/09/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé du Président de séance,

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20230928-2023_091_CC_20-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER la convention proposée entre le GIP de la RNNESP et le TCO concernant le projet de « déploiement et adaptation du protocole d'observation des oiseaux d'eau indigènes nicheurs sur la ravine Hermitage (Saint-Paul) » ;
- AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tout acte lié à cette affaire ;
- DIRE que les crédits alloués sont prévus au budget annexe GEMAPI de la collectivité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président